

M. Caldwell:

Q. Y a-t-il un genre spécial de culture que vous considérez être hasardeux?—R. Oui. Dans la pratique, nous estimons que l'aviculture est hasardeuse.

Q. Vous la considérez comme risquée?—R. Comme un commerce incertain.

Q. Quoi encore?—R. Quelques genres de culture fruitière. Dans tous ces cas, la culture des légumes, le culture fruitière et l'aviculture, le degré auquel le hasard y entre est déterminé dans une grande mesure par celui qui a la direction des opérations.

L'hon. M. Tolmie:

Q. Vos prêts sont restreints à l'Ontario, ils ne s'étendent pas aux provinces maritimes?—R. Non, monsieur.

Le président:

Q. D'une manière générale, comment l'évaluation que vous faites de la valeur s'accorde-t-elle avec l'évaluation municipale?—R. Nous ne considérons pas, ni ne permettons à nos inspecteurs de considérer les évaluations municipales. A mon sens, elles prêtent à beaucoup de confusion.

Q. Par exemple, dans le Québec, les exécuteurs et les fiduciaires peuvent prêter sur première hypothèque jusqu'aux deux tiers de l'évaluation municipale.—R. Ce serait l'évaluation faite par l'évaluateur.

Q. Oui, l'évaluation municipale.—R. Mon avis c'est que les évaluations faites dans tout l'Ontario varient énormément, qu'il n'y a pas d'uniformité entre elles, et qu'elles offriraient seulement de la confusion tant pour les inspecteurs que pour la commission.

M. Caldwell:

Q. Est-ce l'évaluation moyenne de la localité?—R. Je ne dirais pas cela, je ne crois pas que les évaluations que font un certain nombre d'hommes du township ou du comté puissent être prises suffisamment au sérieux au point de vue des prêts, et nous ne pourrions en faire usage.

Le président:

Q. Nous ne pouvons pousser la digression trop loin. Vous étiez à nous expliquer l'organisation de votre système. Veuillez continuer, s'il vous plaît?—R. Je crois que le meilleur moyen serait de suivre la procédure de celui qui fait une demande d'emprunt.

Q. Vous feriez mieux, je crois, de nous expliquer le mécanisme et ensuite le fonctionnement.—R. Bien, la commission a d'abord été nommée par le gouvernement en vertu d'un arrêté de l'Exécutif, et comprend moi-même, M. Roadhouse, sous-ministre de l'Agriculture et M. Jennings, l'auditeur adjoint de la province. Notre organisation a, dans toute la province, des inspecteurs, que l'on a choisis avec le plus grand soin; ce sont des cultivateurs qui possèdent des connaissances pratiques sur les conditions de l'agriculture dans leurs districts respectifs, des hommes au jugement sain, absolument honorables et à l'abri des reproches. Sur réception d'une demande d'emprunt, qui semble raisonnable ces hommes sont chargés de faire l'inspection des propriétés.

Q. Comment sont-ils payés?—R. Ils reçoivent \$6 par jour et leurs frais de déplacement.

Q. Que la demande d'emprunt soit acceptée ou rejetée?—R. Oui. Il n'y a rien qui puisse les porter à faire leur travail autrement que de la manière la plus convenable. Je devrais dire d'abord, probablement, que ces inspections que font les différents hommes dans toute la province, sont toujours sujettes à une révision par un officier de notre bureau. Notre inspecteur en chef est un homme qui possède une grande expérience, un homme au jugement des plus sûrs, et